

De nouvelles aides attribuées aux entreprises : le Fonds Air Entreprises en faveur de la qualité de l'air

Ce lundi, le comité de pilotage du **Fonds Air Entreprises** a validé le soutien à **10 entreprises du territoire. 266 000 euros de subventions leur seront versés pour réaliser des travaux permettant de réduire la pollution.**

Le Fonds Air Entreprises réunit des aides de la Région, du Département et de la Communauté de Communes à destination des entreprises. Son objectif: les **inciter à réaliser des travaux pour réduire leurs émissions de polluant dans l'air.** Il s'adressait d'abord aux **entreprises industrielles et du bois, puis il a été élargi** aux **entrepreneurs (notamment du secteur touristique).**

Aujourd'hui, **10 entreprises vont être soutenues.** Ces entreprises - 3 industries, 1 bar restaurant, 2 hôtels, 1 camping, 3 gîtes - réaliseront **au total 657 900 euros d'investissement dont en moyenne 40 % seront pris en charge par le Fonds Air Entreprises.** Les travaux portent notamment sur l'installation de systèmes de filtration, le changement de systèmes de chauffage (suppression de chaudières au fioul, renouvellement de chaudières bois performantes, fermeture de cheminées ouvertes par des inserts performants, installation de pompes à chaleur...).

La Communauté de Communes bénéficie d'une belle reconnaissance puisque des Communautés de Communes du périmètre du PPA ont décidé de mettre en place des fonds similaires.

Le Fonds Air Entreprises est disponible jusqu'à la fin de l'année : les entreprises peuvent se rapprocher de la Communauté de Communes pour bénéficier de ce soutien technique et financier.

Président : Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex.ccpmb.fr
Contact presse : Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80 / e.amblard@ccpmb.fr

Les financeurs :

